

RAPPORT POUR L'EXERCICE 2021.

Du colonel (H) Jean-Claude Bordages

Vérificateur aux comptes de l'ANOCR

En exécution du mandat fixé par les statuts de l'ANOCR, le vérificateur aux comptes a effectué le contrôle des comptes de l'association relatifs à l'exercice budgétaire 2021, comme suit :

- Au siège : contrôle mensuel de l'ensemble des opérations (enregistrées via le logiciel SAGE) et de toutes leurs pièces justificatives, vérification de la concordance entre les données comptables « SAGE » et les données des relevés bancaires.
- Pour tous les groupements : contrôle des comptes rendus financiers (CRF) de l'EXTRANET, vérification de la concordance entre les données comptables des CRF et les données des relevés bancaires.

Pour ce qui concerne les données « Charges/Produits », « Compte de résultat » et « Bilan », l'action du vérificateur aux compte a consisté à vérifier la cohérence d'ensemble des données et leur concordance avec les données des relevés bancaires.

Ce rapport présente successivement :

- les éléments essentiels du résultat et du bilan de l'année 2020,
- des points particuliers relatifs à l'utilisation de l'Extranet pour la gestion comptable,
- la conclusion des vérifications réalisées.

I - LES RESULTATS :

Les valeurs ci-dessous sont les valeurs hors LEGS :

Le compte résultat 2021 de l'ANOCR présente un déficit de 64 465 €

Pour l'essentiel, on remarque :

- Un accroissement des charges à 203 119 € (199 676 € en 2019) (178 718 € en 2020)
- Une diminution des produits à 138 654 € (163 238 € en 2019) (146 713 € en 2020)

Grâce au legs, dont le montant est de 749 127,89 €, les produits sont supérieurs aux charges de 684 663 €.

Le nombre d'adhérents et le nombre de cotisations honorées poursuivent leur baisse régulière :

- **Nombre d'adhérents sous statut « actif » : 5916** - 6326 (2020) - 6728 (2019)
- **Cotisations honorées : : 4 493** - 4 836 (2020) - 5 101 (2019)

Avec une cotisation moyenne (hors dons) de 19.61€ en 2021, on peut estimer le montant des cotisations non-honorées à 27 905 €.

Le déficit lié au seul bulletin est évalué à 5 000 €. La majeure partie (4 200 €) correspond à des envois du bulletin pour lesquels l'abonnement n'a pas été honoré, le reste (800 €) correspond aux frais de routage de bulletins retournés au siège pour cause de non-remise à leurs destinataires.

II - POINTS PARTICULIERS/PROPOSITIONS/RECOMMANDATIONS :

L'utilisation de l'Extranet est désormais généralisée à tous les groupements. Cependant, par manque de tout ou partie de leur bureau (président et trésorier au minimum) HUIT groupements sont, pour une part importante de leur gestion, pris en compte par le siège (soit 782 adhérents)

La mise à jour de l'ensemble des données de l'EXTRANET doit être rigoureusement effectuée. En particulier, la fiche individuelle de tout adhérent doit être mise à jour en début d'année, que cet adhérent ait OU NON, envoyé son chèque de cotisation. En effet, à défaut d'un chèque à enregistrer, il faut au minimum renseigner la case « Abonnement », génératrice de pertes si tel n'est pas le cas.

III - CONCLUSION :

L'ensemble des opérations de contrôle effectuées en 2021 permet d'avoir une vue globale satisfaisante sur la tenue et l'exactitude de la comptabilité de l'année.

L'utilisation généralisée de l'Extranet (à l'exception des GR pris en charge par le siège), sa maîtrise et une meilleure exploitation de ses données sont à souligner.

Les documents financiers soumis à votre appréciation lors de cette assemblée générale ordinaire ne comportent pas d'anomalie significative. Ils reflètent bien la situation financière de l'ANOCR au 31 décembre 2021. Je vous propose de les approuver ainsi que les recommandations d'amélioration préconisées en assemblée générale, relatives à l'emploi et à l'utilisation de l'outil Extranet.

L'examen annuel des relevés bancaires, leur comparaison avec les données SAGE et Extranet sont et restent indispensables à une analyse de la situation financière de l'ANOCR.